



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2022 - 37		
Avis direct (expert délégué) Date : 22/07/2022	Objet : Opérations de sauvetages printaniers de batraciens par la ville de Guebwiller (68)	Avis : favorable

Contexte

La ville de Guebwiller, en partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et avec l'appui d'une dizaine de bénévoles, a lancée en 2020 la première campagne de sauvetage printaniers (février à avril) des amphibiens. Celle-ci a été interrompue en raison de l'épisode sanitaire lié au COVID mais a pu reprendre en 2021.

L'opération de sauvetage le long de la RD429 est amenée à se poursuivre dans le temps, la ville de Guebwiller souhaite donc obtenir les autorisations nécessaires au bon déroulement des opérations de sauvetages et notamment la dérogation permettant de capturer de façon temporaire les espèces d'amphibiens concernées.

La campagne de sauvetage est encadrée par la responsable du service environnement et cadre de vie de la commune avec l'appui d'une dizaine de bénévoles, dont une bénévole référente. Le dispositif utilisé est classique, il s'agit de 300 m de filets et seaux installés le long de la route, il est mis en place par les équipes de la CEA. Les opérations de sauvetages sont réalisées par des bénévoles au fait des règles de sécurité et dans le respect du protocole d'hygiène pour limiter la dissémination notamment des Chytrides et des règles de sécurité routières.

Un bilan chiffré des opérations est réalisé en fin d'opération. Il devra être transmis annuellement à la DREAL. L'autorisation est demandée pour 3 ans, de 2023 à 2025.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- l'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces protégées concernées ?
- l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- Dossier de demande de dérogation
- Formulaire CERFA

- Protocole d'hygiène : prévention de la transmission des Chytrides
- Courrier de demande de dérogation
- Plans de localisation des opérations (2)
- Fiche de comptage des batraciens

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Les objectifs de cette demande vont bien sûr dans le bon sens de la protection et de la sensibilisation de l'herpétofaune.

Les protocoles et méthodologies sont bien décrits et l'ensemble du dossier est bien présenté et clair, on ne doute pas de l'intérêt de cette opération.

Les protocoles sanitaires et techniques seront bien respectés.

Les relations avec l'association BUFO permettront encore plus de s'assurer de la qualité du projet et permettront d'en valoriser les résultats.

L'opération projetée ne nuit donc pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ni le bon accomplissement du cycle biologique des espèces protégées concernées.

Avis du CSRPN

Favorable

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand
Est

